Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260828-2026057-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 28 août à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Anthony ROLLAND, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.

ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Aurélien LE BEC donne procuration à Paul COZIC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gurvan LOLLIEROU est élu secrétaire de séance.

Délibération 2026/057 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES RUE DE GUERNEO

Dans le cadre des travaux d'eaux pluviales Rue de Guernéo, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le coût des travaux est estimé à 30 365 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux Eaux Pluviales	30 365.00 €	Conseil Départemental	10 627.75 € (35 %)
		Autofinancement	19 737.25 € (65 %)
Total	30 365.00 €		30 365.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'eaux pluviales Rue de Guernéo pour un montant de 30 365 € HT,
- Approuve le plan de financement ainsi établi,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Département,
- S'engage à financer la part de la dépense restant à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait à Roudouallec, le 28 août 2026
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance
Gurvan LOLLIEROU

Le Maire
Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)